

Grain de Sable et Pomme de Pin

Association locale de protection de l'environnement Membre de Sarthe Nature Environnement

AGENDA

23 et 24 Janvier 2015 2eme édition du festival nature organisé par GSPP



LETTRE D'INFORMATION

N°I7-NOVEMBRE 2014

Editorial

FAUT-IL CÉDER À LA MOROSITÉ AMBIANTE ?

Dans la conjoncture économique actuelle, devant l'incapacité des pouvoirs publics à prendre de véritables mesures environnementales (abandon de l'écotaxe, mise en place laborieuse de la transition énergétique ...), peut-on encore espérer que les choses changent ?

Et pourtant, des changements sont perceptibles à travers les comportements de chacun :

- les circuits courts, marchés de producteurs, AMAP se multiplient et ont de plus en plus de succès.
- les particuliers ont déjà mis en oeuvre la rénovation énergétique de leur habitat
- les jeunes construisent eux-mêmes leur maison en employant des techniques simples, performantes très économes en énergie, non polluantes et ont un mode de vie en cohérence avec leurs convictions (déplacement lieu de vie/travail en vélo, en train...)
- le fils replante la forêt que sont père avait détruite
- en agriculture on promeut l'agroécologie
- le mot décroissance ne fait plus peur aux jeunes générations : c'est ce qu'ils connaissent actuellement et ils s'adaptent : ils sont colocataires, ils mutualisent certains outils, ils covoiturent... Il y a donc bien une prise de conscience de la base. Mais nos politiques, sous le joug des lobbies, sont à la traîne. Ils seront bien obligés de suivre, car c'est la société civile qui les élit. Oui l'optimisme est encore permis, ayons foi dans la jeunesse!

CONTACTS

Présidente : Chantal Blossier 02 43 42 55 37

Vice-Président : Jean-Louis Bellanger 02 43 21 86 83

Trésorier : Alain Fillâtre 02 43 42 07 39

Site Internet: http://gspp.asso.st

Email: contact@gspp.asso..st

Vidange de fosses : Jean-Claude Lecomte 02 44 02 12 33

Déviation Arnage-Ponthibault : suite... et fin !

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 15 Mars 2012, d'annuler la Déclaration d'Utilité Publique de la Déviation Arnage/Ponthibault, le Département de la Sarthe avait fait appel le 05 Juillet 2012. La Cour d'Appel de Nantes dans son arrêt du 25 Octobre 2013 avait confirmé l'annulation de cette DUP en rejetant la requête du Département. Au début de l'année 2014, les requérants avaient eu la mauvaise surprise d'apprendre le pourvoi en cassation du département.

Lors de l'examen de ce pourvoi, le 11 Juillet 2014, le rapporteur public a qualifié les études de trafic et environnementales d'obsolètes et indigentes. Le Conseil d'Etat a rendu son verdict le 30 Juillet 2014 : "le pourvoi du Département de la Sarthe n'est pas admis"

Projet de carrière de la Butte du Vieux Mans

Par une délibération en date du 20 Juin 2014 le Conseil Municipal a abrogé la délibération du 19 décembre 2012 prise par l'ancienne municipalité, engageant la révision simplifiée n° l du Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'installation d'une carrière au lieu dit « la Butte du Vieux Mans », ce qui met fin à la procédure de révision.

Par ailleurs,

- à la même époque, l'autorité environnementale a donné un avis plus que réservé sur ce même projet, confirmant l'avis qu'elle avait déjà donné à ce sujet lors de la consultation sur le SCoT du Pays du Mans
- le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) avait émis un avis défavorable.

Ces différents avis ont ainsi conforté les nouveaux élus dans leur décision.

D'autre part, le Pays du Mans s'est engagé à supprimer toute référence à ce projet et tout ce qui visait à le faciliter, lors d'une prochaine modification du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Des chemins de randonnées accessibles dans les bois de

Moncé et de St Hubert

Un peu d'histoire pour rappeler les usages dans ces bois. Dès les années 1230 - 1250, la Reine Blanche de Castille avait accordé un droit séculaire aux habitants de St Gervais et Moncé « pour le pacage de leur animaux et le ramassage de la bruyère, dans la lande du Petit Bourray », sur les communes de Moncé et de Guécelard (référence historique : Gerbe et Henry Roquet).

Ce n'est donc pas d'hier que les populations des alentours fréquentent ces lieux à des fins utilitaires ou pour prendre un bol d'air.

Pourtant la plupart des chemins sont privés, appartenant entièrement ou pour moitié aux riverains. Ils desservent de nombreuses parcelles dont les propriétaires ont des droits de passage. On comprend bien que dans ce contexte de multipropriétés, il est impossible de savoir qui peut ou ne peut pas passer. Pourtant certains propriétaires ont posé des pancartes pour interdire l'accès des bois, alors que d'autres ne voient pas d'inconvénients à ce que les gens se promènent librement.

Pendant de nombreuses années un de ces chemins a d'ailleurs été balisé « chemin de randonnée communautaire » sans concertation ni convention avec les propriétaires. Mais depuis plus d'un an, le parcours a été déplacé sur le bascôté de la route du Lude, sur 800 m environ, pour rejoindre le chemin communal de St Gervais. Cette modification non concertée, dangereuse n'a en rien modifié les habitudes des « promeneurs » qui continuent d'emprunter l'itinéraire habituel, leur permettant d'accéder directement aux bois depuis Moncé, dans un environnement sécurisé et plus agréable.

Il est incontestable que les bois de Moncé et St Hubert, identifiés comme ceinture verte de la région Mancelle, réservoir de biodiversité, inscrits comme tels dans les documents d'urbanisme, attirent les populations des communes avoisinantes, y compris Le Mans, pour y pratiquer la marche, le footing, l'équitation, le VTT, autant de loisirs qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

La Communauté de Communes qui élabore actuellement une charte forestière visant à mettre en valeur la forêt sur le plan économique, environnemental et touristique, ne peut ignorer ces états de faits et devrait s'en saisir pour :

- développer le tourisme vert, en s'appuyant sur les chambres d'hôtes, les gîtes, les centres équestres déjà présents sur le territoire
- définir des itinéraires sécurisés reliant les chemins communaux (chemins de randonnées communautaires), en concertation avec les propriétaires et l'ensemble des usagers (individuels, associations de randonneurs, de protection de l'environnement, centres équestres, représentants des écoles, du CIAS, du foot, des chasseurs ...)
- repérer des centres d'intérêts qui valorisent le territoire
- établir des règles de bonne conduite
- établir des conventions avec les propriétaires concernés

Ceci mettrait fin à l'imbroglio actuel et clarifierait la situation.

GSPP participe au comité de pilotage de cette charte et a déjà fait valoir ces arguments à plusieurs reprises. Dans la continuité de notre action, nous proposons de réfléchir à des itinéraires respectueux de l'environnement et de la propriété privée. Il ne s'agit ni de tout permettre, ni de tout interdire, chacun devant y trouver son comptant dans le respect de l'autre et de la nature.

Un courrier a été envoyé dans ce sens aux différentes collectivités concernées.

« Fest'Nat » : un évènement à ne pas manquer

Les 23 et 24 Janvier 2015, GSPP organise la 2ème édition de « FEST'NAT », festival nature et environnement, au Val'Rhonne à Moncé en Belin.

Renseignements: contact@gspp.asso.st ou 02 43 42 55 37

PROGRAMME

Vendredi 23 Janvier, après-midi pour les scolaires (gratuit)

- « Lucie contre la pollution des mers »
- « Instants de vie au sein d'une colonie de mouettes rieuses » de Daniel Charrier

Vendredi 23 Janvier, 20h30

« Vélotopia », film d'Eric Frétel, en présence de l'auteur et des associations Cyclamaine et Cyclopédie

Présentation de l'activité réparation de vélos avec les préados du CIAS par Stéphane Valentin

Exposition de vélos (Hadrien Legagneur Cycles, Ecommoy) Présentation du projet de halte ferroviaire de Moncé par M. Le Maire Exposition sur les circuits courts : GAB 72 et AMAP du Beury (Téloché) Cette soirée sur le thème des transports est aussi la 1ère action du programme associatif 2015 de SNE et de ses associations membres.

Samedi 24 Janvier, 14h

- « Le visiteur masqué : la pie grièche » de Patrice Verrier
- « Le combat du fleuve sauvage » de Phillippe Péan
- « Orchidées Sarthoises et leur sexualité » par Denis Foussard (SCIRPE)

Samedi 24 Janvier, 17h

- « Hêtre ou avoir » de Paul Aurélien Combre et Daniel Ruffier
- « Instants de vie au sein d'une colonie de mouettes rieuses » par Daniel Charrier
- « Économies d'énergie, comment éviter les pièges et arnaques » ? Par l'EIE de la Sarthe

Samedi 24 Janvier, 20h30

«Crapauds, grenouilles et salamandres... » par le CPIE de La Flèche «La protection de la nature dans le Vieux et le Nouveau Monde», par Francis Zanré (SCIRPE)

EXPOSITIONS: « NATURE ET ART»

- Odonates : photographies de Christian Kerihuel (SEPENES)
- Papillons de jour : photographies de M et Mme Coubard (Yvré Champagné Environnement)
- Peintures animalières de Roger Cans
- « Au fil de l'eau » aquarelles de Dominique Mansion
- Mouettes rieuses de Daniel Charrier
- Compositions en volume à base d'éléments naturels : exposition réalisée par les enfants

FORUM:

- GAB 72 : circuits courts - AMAP du Beury (Téloché)

- SNE/EIE : la rénovation énergétique

- GSPP: diaporama AMAP

- SEPENES - SCIRPE

- LPO

TARIFS

Adhérents : 2€50 Tout public: 3€00 Enfants (-16 ans): Gratuit Pass Fest'Nat journée : Adhérents : 5€50

Tout public: 7€00

Ouverture billetterie 30mn avant chaque séance



NATURE ENVIRONNEMEN



23 et 24 Janvier 2015

Le Val'Rhonne - Moncé en Belin FILMS - DIAPORAMAS - CONFERENCES - DEBATS - EXPOS -STANDS

Programme sur www.gspp.asso.st Organisé par Grain de Sable et Pomme de Pin











Visite d'une maison très performante et économique

Saint Gervais en Belin (18/10/2014)

Maison à ossature bois et isolation paille réalisée en très grande partie par son propriétaire Julien.

Il a utilisé la méthode GREB qui consiste à construire une double ossature légère en bois, fixée sur une fondation conventionnelle isolée, pour y installer des bottes de paille enrobées d'un mortier léger coulé. Cette méthode venue du Québec, est promue en France par l'association APPROCHE-Paille auprès de laquelle Julien s'est informé, puis formé.



Lors de la construction, trois professionnels sont intervenus :

- un maçon pour les fondations et la dalle du rez de chaussée isolée par en -dessous et en nez de dalle
- un charpentier-couvreur pour les 2 fermes, la couverture et la zinguerie - un poêlier pour le cœur du poêle de masse

Tout le reste, de l'isolation thermique et phonique aux tomettes en passant par les planchers, les cloisons, l'électricité, la plomberie, l'assainissement, les enduits ... a été fait par Julien, en partie aidé par des amis, des personnes de passage et la famille, selon les circonstances.

Quelques caractéristiques :

- la maison est orientée : façade principale au Sud avec un débord de toiture judicieusement dimensionné pour faire de l'ombre sur les fenêtres en été et pas en hiver, plus d'ouvertures à l'est qu'à l'ouest pour profiter du soleil du matin et limiter l'échauffement apporté par celui du soir
- le bois utilisé est du Douglas de Sarthe acheté auprès d'une scierie de la Chapelle Saint Rémy
- 550 bottes de triticale, hybride de blé et seigle dont la paille est appropriée à cet usage, ont été pressées à moins d'un kilomètre du chantier. Chacune mesure 37cm d'épaisseur, 45 de hauteur et entre 60 et 80 de long
- les rampants de toiture sont isolés par 30cm de fibres de bois et chanvre de forte densité (55kg/m³)
- le plafond des combles aménagés par environ 45cm de ouate de cellulose
- l'extérieur des murs est enduit à la chaux ou bardé de Douglas
- l'intérieur est enduit à la terre ou habillé de lambris
- le plancher intermédiaire est isolé phoniquement par du sable et de la fibre de bois haute densité
- le poêle de masse et sa cheminée (4,5 tonnes au total) sont les seuls moyens de chauffage. Il est également équipé d'un four pour de bons petits plats d'hiver
- l'eau chaude sanitaire est produite par un chauffe-eau solaire, secondé par le poêle et une résistance électrique qui n'a que très peu servi
- la ventilation est à simple flux hygroréglable
- l'assainissement est effectué par une phytoépuration dont la taille a pu être réduite car des toilettes sèches sont
- le poêle consomme 3 stères par an en moyenne et comme son rendement est très élevé, le cendrier n'a besoin d'être vidé que 2 ou 3 fois par saison de chauffe
- le coût annuel de fonctionnement : bois, électricité, gaz pour la cuisson, eau, entretien, maintenance ... est d'environ 750€ !!! Ceci pour une maison avec 4 chambres, mezzanine, séjour, cuisine ... et garage.

Tout a été soigneusement pensé pour utiliser des solutions simples, efficaces, faciles à construire, avec peu d'entretien, dans le but de limiter les coûts de construction et de fonctionnement mais aussi les impacts sur l'environnement. Le coût de construction est d'environ 780€TTC/m2 sachant que Julien y a travaillé à plein temps pendant un an et demi, avant d'y habiter avec sa petite famille.

Point crucial : un tel projet doit être entièrement partagé par le conjoint qui doit assurer tout le reste pendant cette période.

